

**DEPARTEMENT DE
L'ISERE**

**ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE**

**CANTON DE
GRENOBLE 2**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
DU NERON**

Siège Social : MAIRIE DE SAINT-EGREVE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

afférents au C.S. : 16
en exercice : 16
votants : 13

Le jeudi 29 février 2024, le comité syndical s'est réuni en session ordinaire à la mairie du Fontanil-Cornillon sous la présidence de Monsieur Pierre FAURE, président du SIVOM.

Date convocation : 23 février 2024

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS	Stéphane DUPONT- FERRIER, Jean REYNAUD (Fontanil-Cornillon), Pierre FAURE, (Quaix-en-Chartreuse), Michel CROZET, Françoise CHARAVIN, Nicolas KURTZROCK (Saint-Egrève), Sylvain LAVAL, Marie-Anne LENOBLE (Saint-Martin-le-Vinoux), Christian BALESTRIERI, (Proveysieux),
DELEGUES SUPLEANTS PRESENTS	Eric BRUYANT (Saint-Egrève), Michel BROSSE (Proveysieux)
DELEGUES TITULAIRES ABSENTS	Laurent AMADIEU, Eléonore KAZAZIAN-BALESTAS (Saint-Egrève), Vincent LECOURT (Mont-Saint-Martin), Eric ROSSETTI (Quaix-en-Chartreuse), Morgan BOUCHET (Saint-Martin-le-Vinoux), Marc DEPINOIS (Mont-Saint-Martin), Catherine CAMBRILS (Proveysieux)
POUVOIRS	Laurent AMADIEU à Françoise CHARAVIN, Eric ROSSETTI à Pierre FAURE
SECRETAIRE DE SEANCE	Michel CROZET

OBJET DE LA DELIBERATION :
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

N° : 2024/02.01

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle à l'Assemblée que le vote du budget doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires du syndicat.

Il présente une analyse de la situation financière de l'établissement public et de ses orientations pour 2024.

Un rapport contenant les informations relatives au compte administratif 2023 et au projet de budget primitif 2024 ainsi que l'état d'endettement du syndicat a également été transmis aux membres du comité avec la convocation.

Monsieur le Vice-Président invite les élus à débattre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical décide :

- DE PRENDRE ACTE DE LA TENUE D'UN DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre FAURE

